



Nouvelle opportunité de financement : Appel à projets BESTLIFE2030

La nécessité d'arrêter et d'inverser le déclin de la biodiversité mondiale représente un aspect crucial de la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030. Les Régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union Européenne (UE) et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés abritent une biodiversité riche. Cependant, elles sont également confrontées à des pressions environnementales importantes et sont de plus en plus vulnérables à l'impact du changement climatique.

Le programme BESTLIFE2030 représente une pièce maîtresse du puzzle, car il vise à garantir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques de l'UE et les Pays et territoires d'outre-mer qui leur sont associés. Le programme vise également à prévenir la dégradation des ressources et à s'adapter aux défis posés par le changement climatique.

Cette initiative financée dans le cadre du programme de l'UE pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) mettra en place un mécanisme de financement destiné à soutenir les candidats dans la mise en œuvre de projets ayant un impact sur le terrain, mettant en évidence l'engagement des territoires d'outre-mer de l'UE en faveur de la biodiversité régionale et mondiale et des stratégies de développement durable.

Premier appel à projets

Nous avons le plaisir d'annoncer que le premier appel à projets du programme BESTLIFE2030 sera officiellement lancé le **31 octobre 2023**. Les notes conceptuelles peuvent être soumises **jusqu'au 08 janvier 2024**. Par la suite, au début du mois de mars, les candidats retenus recevront des invitations à soumettre leurs propositions complètes.

Ce programme de subventions est conçu pour apporter un soutien efficace aux initiatives locales, à petite échelle et ayant un impact, menées par des associations de la société civile, des organisations non gouvernementales et des municipalités.

Le financement des projets est plafonné à 100 000 euros, ce qui représente 95 % du budget total. La durée des projets est comprise entre 18 et 36 mois.

Les candidats sont encouragés à solliciter le montant maximum de la subvention disponible. **Un cofinancement de 5 % est exigé.** Le cofinancement peut prendre les formes suivantes : ressources propres (ressources non directement liées à l'action soumise pour financement, y compris le bénévolat) et contributions financières (fonds fournis par des tiers à un bénéficiaire pour utilisation dans la même action de projet).

Informations complémentaires

Les lignes directrices et les formulaires de candidature seront accessibles sur le site web de [BESTLIFE2030](#) le jour du lancement de l'appel à projets. Les candidats potentiels comprennent à la fois les partenaires opérationnels de l'UICN et les territoires éligibles qu'ils représentent. Ils sont vivement encouragés à examiner tous les documents avant de soumettre leur demande en ligne sur le portail des subventions de l'[UICN](#).



Des informations supplémentaires concernant les candidats principaux sont disponibles ci-dessous. Les cinq centres régionaux, en collaboration avec l'UICN, organiseront des sessions de renforcement des capacités et apporteront leur soutien aux candidats pendant les processus de soumission et d'évaluation des projets.

	Centres régionaux	Territoires (RUP* / PTOM)	Coordonnées
1	OFB	Guyane française*, Guadeloupe*, Martinique*, Saint-Martin*, Saint-Barthélemy, Réunion*, Mayotte*, Terres australes et antarctiques françaises – îles Éparses, îles Australes et terre Adélie, Saint-Pierre et Miquelon	bestlife2030@ofb.gouv.fr
2	Comité national français de l'UICN	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française	chloe.desmots@iucn.fr
3	Comité national des Pays-Bas de l'UICN	Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin	caspar.verwer@iucn.nl
4	Consulta Europa Projets & Innovation	Açores*, Madère*, Îles Canaries*	bestlife2030@consulta-europa.com
5	Nordisk Fond for Miljø og Udvikling (NORDECO)	Groenland	nordeco@nordeco.dk

Les candidats principaux doivent être basés dans les régions ultrapériphériques de l'UE et/ou dans les pays et territoires d'outre-mer associés.

Veuillez noter que les territoires britanniques d'outre-mer ne sont pas éligibles aux subventions de BESTLIFE2030, car le Royaume-Uni n'est plus considéré comme un État membre de l'UE.

Les critères d'éligibilité seront publiés sur la page « Aux candidats » du site web de BESTLIFE2030. Le calendrier exact et des précisions supplémentaires seront communiqués ultérieurement.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter bestlife2030@iucn.org.